

Conférence salariale 2019
Les employeurs de l'USB déplorent une politique salariale
toujours plus sinistrée

Lors de la conférence salariale, ce 14 février, le Gouvernement a annoncé un taux d'évolution de la masse salariale de 1% applicable pour la convention collective de la Branche de l'USB.

Les parties ont convenu de maintenir les modalités de la conférence salariale et d'ouvrir une négociation collective pour améliorer les conditions de travail.

Cette nouvelle fois, le taux d'évolution de la masse salariale 2019 annoncé par le Gouvernement est inférieur à l'augmentation de 1,5% envisagée initialement par les parties.

Effectuant un calcul en conséquence de 1,5 points, déduisant du 1,5% l'impact de la hausse de 1 point, les parties ont convenu de maintenir les modalités de la conférence salariale.

[Communiqué] Conférence salariale 2019 Les employeurs de l'USB déplorent une politique salariale toujours plus sinistrée

3 janvier 2020

Lors de la conférence salariale, ce 14 février, le Gouvernement a annoncé un taux d'évolution de la masse salariale de 1% applicable pour la convention collective de la Branche...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL: <https://esaph.fr/actu-adedom/communiqué-conference-salariale-2019-les-employeurs-de-lusb-deplorent-une-politique>

Liens

[1] <https://esaph.fr/actu-adedom/communiqué-conference-salariale-2019-les-employeurs-de-lusb-deplorent-une-politique>